



Parcours individualisés

CONSTRUCTION D'OUVRAGES PAYSAGERS

—>>> Qualification
—>>> Professionnalisation
—>>> Reconnaissance

Valorisation <<<—
Spécialisation <<<—
Règlementation <<<—



Objectifs

Développer les compétences, reconnaître les capacités des ouvriers du paysage en matière de réalisation d'ouvrages paysagers.

Valoriser le professionnalisme des entreprises du paysage en s'appuyant sur des salariés qualifiés et reconnus.

Public

Être salarié ou futur salarié d'une entreprise du paysage et relever du champs de compétence du FAFSEA.

Durée

Suivant les besoins, de 2 à 10 jours par année civile.

Lieu

Aquitaine, selon inscription.

Contenu du parcours « construction d'ouvrages paysagers »

Intitulé des modules	Durée
M1 : PARTICIPATION À L'ORGANISATION DE CHANTIER : 35 H	
Organisation logistique des chantiers	21 heures
Sécurité et autorisation autour des chantiers	14 heures
M2 : RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES : 91 H	
Les travaux d'implantation	21 heures
Mise en œuvre de la protection de l'environnement du chantier	21 heures
Mise en œuvre des VRD	14 heures
Les terrassements et les engins	35 heures

Evaluation :

>>> Possibilité de validation par le Certificat de Qualification Professionnelle « ouvrier en construction d'ouvrages paysagers ».

M3 : CONSTRUCTIONS DES OUVRAGES PAYSAGERS : 175 H	
M 31 Circulations et revêtements	
Les pavages et les dallages	21 heures
Béton désactivé et bordures	21 heures
Castine, stabilisé et enrobé	21 heures
M 32 : Murets et enduits	
Murs et fondations	21 heures
Murets en pierres sèches, habillage	21 heures
Enduits et crépis	21 heures
Escaliers et gradines	21 heures
Mise en œuvre et réalisation	28 heures
M 4 : UTILISATION ET ENTRETIEN DES MATÉRIELS MOTORISÉS DE CHANTIER : 64 H	
Matériels de coupe et de tassement	21 heures
Matériels de chantier et de démolition	14 à 28 heures
Entretien courant du matériel	14 heures
M 5 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE AVEC LA CLIENTÈLE : 28 H	
Les règles de communication d'entreprise	28 heures
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
M 7 : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité : de 14 H à 21 H	
CACES	14 à 21 heures
M 8 : TRAVAIL DE LA PIERRE : 70 H	
Préparation et taille des pierres	14 heures
Les assemblages	56 heures
M 10 : INSTALLATION D'OUVRAGES ÉCOLOGIQUES : 91 H	
Toitures et murs végétalisés	35 heures
Les piscines biologiques	35 heures
Mur végétalisé modulaire	21 heures
M 11 : MISE EN ŒUVRE DE L'EAU DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS : 70 H	
L'arrosage intégré	35 heures
Les bassins d'agrément	35 heures
M 12 : MISE EN PLACE D'OUVRAGES EN BOIS : 70 H	
Connaissance des matériaux	14 heures
Assemblage des matériaux	56 heures

Renseignements et inscriptions



Construction d'ouvrages paysagers en Aquitaine

Réseau des établissements publics du Ministère de l'Agriculture d'Aquitaine, spécialisé en environnement et paysage.

**Accueil et contact au CFPPA de Nérac :
05 53 97 40 10**

Mail : cfppa.nerac@educagri.fr

Site internet : www.formagri33.com/cfppa/construction_paysagere.html

© 2009 EPLEFPA Bordeaux-Blanquefort • Conception, réalisation : service communication • photos : CFPPA de Nérac



Réseau des CFPPA



CFPPA de Nérac



CFPPA des Landes



CFPPA de la Gironde